

Compte rendu de séance

Séance du 22 Mai 2018

L' an 2018 et le 22 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Mr POINCLOUX Daniel, Maire.

Présents : M. POINCLOUX Daniel, IMBAULT Thierry, DA SILVA Norbert, VERNHES Dominique, MESLAND Olivier, GOUEFFON Hubert.
Mme PILLOY Marie-Pierre,

Absents excusés : Mrs CHANTEAU Jean-Claude (Pouvoir à Mr GOUEFFON), MADRE Jean-Christophe, Mme CHATELAIN Laëtitia (Pouvoir à Mr POINCLOUX),

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7

Date de la convocation : 14/05/2018

Date d'affichage : 15/05/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers
le : 28/05/18

et publication ou notification
du : 28/05/18

A été nommé(e) secrétaire : Mr VERNHES Dominique

Le Maire demande au conseil de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre de l'aide aux communes à faible population concernant 2 devis, celui de l'entreprise You pour les travaux de réfection de la voirie communale sur le Chemin de Janville et le devis de l'entreprise ROGUET pour les branchements d'eau.

Les membres du conseil, à l'unanimité donnent leur accord pour rajouter cette délibération. Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture du précédent compte rendu qui est adopté à l'unanimité. Le Conseil examine ensuite les points suivants :

I- DELIBERATIONS :

1) Délibération n° 2018_020 : Demande de subvention pour l'animation du vide grenier du 1er juillet 2018

Dans le cadre de l'animation du vide grenier du dimanche 1er juillet 2018, le Conseil Municipal,

Article 1 : DECIDE de faire intervenir la musique d'Outarville section Banda "La DéBandaDe" pour l'animation du vide grenier du 1er juillet 2018.

Article 2 : ACCEPTE le devis présenté qui s'élève à 150.00 € et autorise le Maire à signer le contrat d'engagement.

Article 3 : SOLLICITE auprès du Département du Loiret l'attribution d'une subvention.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	0	0

2) Délibération n° 2018 021 : Demande de subvention au titre de l'aide aux communes à faible population pour la commune de Teillay-St-Benoist

Il est rappelé au Conseil municipal qu'une subvention à hauteur de 40% d'une dépense annuelle plafonnée à 20 000€ HT est susceptible d'être accordée par le Conseil Départemental du Loiret au titre de l'aide aux communes à faible population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 40% d'un montant de travaux plafonnés à 20 000€ HT et s'engage à financer la quote part communale correspondante.

Il décide d'inscrire à cette demande les opérations suivantes :

- Branchements d'eau : **11 186.72€ HT soit 13 424.08€ TTC.**

Le Conseil Municipal sollicite le Maire à préfinancer les opérations. et autorise le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	0	0

3) Délibération n° 2018 022 : Demande de subvention au titre de l'aide aux communes à faible population pour la commune de Crottes-en-Pithiverais

Il est rappelé au Conseil municipal qu'une subvention à hauteur de 40% d'une dépense annuelle plafonnée à 20 000€ HT est susceptible d'être accordée par le Conseil Départemental du Loiret au titre de l'aide aux communes à faible population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 40% d'un montant de travaux plafonnés à 20 000€ HT et s'engage à financer la quote part communale correspondante.

Il décide d'inscrire à cette demande les opérations suivantes :

- Travaux de réfection de la voirie communale sur le "Chemin de Janville" : **20 670.00€ HT soit 24 804.00€ TTC**

Le Conseil Municipal sollicite le Maire à préfinancer les opérations. et autorise le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	0	0

II- DEVIS:

Les membres du conseil municipal, ont adopté les devis suivants :

* **Signaux girond** : Panneaux pour la mise en place de la signalétique pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux sur Crottes et Teillay pour un montant de 422.49€ HT soit 506.99€ TTC.

* **SAS Menuistores CARRE Père et Fils** : Remplacement de la vitre de l'abribus de Crottes cassée pour un montant de 377.90€HT soit 453.48€ TTC.

III- AFFAIRES DIVERSES :

* **14 juillet 2018** : Les conseillers font le point sur l'organisation des festivités du 14 juillet (jeux, goûter,...)

* **Commerce ambulant** : Mr le Maire se retire de la séance. Mr IMBAULT et Mme PILLOY expliquent au conseil que la commune a reçu une demande d'un professionnel d'Asnières le Marché demandant l'autorisation de s'installer sur la commune afin de vendre des fruits et légumes. Après réflexion les membres du conseil ne s'opposent pas à cette demande et souhaitent rencontrer cette personne afin de lui demander ses disponibilités.

* **Travaux d'enfouissement SICAP** : Le Maire informe les conseillers que la SICAP envisage d'enfouir les réseaux électriques sur les communes associées de Crottes-en-Pithiverais en fin d'année 2018. Il informe le conseil qu'elle souhaite connaître l'avis des conseillers sur ce projet et qu'il convient de se renseigner des tarifs pratiqués auprès de France télécom pour l'enfouissement du téléphone et de comparer avec ceux proposés par la SICAP. D'attendre l'estimation complète des travaux pour changer les lampadaires en LED. Le conseil après avoir étudié le dossier présenté par le Maire décide de faire les demandes nécessaires et d'avancer sur le dossier.

* **Sécurité** : Le Maire informe le conseil que suite à la mise en place des écluses provisoires rue de la Mairie et rue de la Moinerie, le Département du Loiret a rendez-vous à la mairie le 05 juin prochain à 14h30 afin de dresser le bilan.

* **Cloture mare de Crottes** : Le Maire informe le conseil qu'il a vu avec les époux PILEUX/MELLET pour la clôture de la mare de Crottes. Il informe que la clôture sera à la charge de la commune et l'entretien à la charge des particuliers. Une convention sera rédigée en ce sens.

* **Gaz église** : Le Maire informe le conseil que le plombier, Mr COSSIA a été contacté pour pouvoir intervenir à l'église de Crottes et réparer le problème du gaz.

* **Photovoltaïque** : Le Maire informe le conseil que la commune peut déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et a donc fait appel aux services de Mr NIVAN, Conseiller en énergie partagée, pour pouvoir compléter le dossier de demande de subvention. Suite à ses recommandations, la délibération ayant été prise lors du précédent conseil, le dossier de demande de subvention va pouvoir être finalisé et déposé auprès des services de la Préfecture.

* **Modification du règlement de la salle communale de Crottes** : Le Maire demande au conseil de modifier le règlement intérieur de la salle communale de Crottes en rajoutant un article comme suit :

"Article 11 : Avant de reprendre la route, les personnes doivent s'auto-tester pour dégager la collectivité de toute responsabilité."

Les membres du conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire, accepte la modification dudit règlement.

* **Repas des anciens du 22 avril 2018** : Le conseil dresse le bilan de cette journée plutôt positive.

* Le Maire demande aux membres du conseil de prévoir une demi journée pour effectuer un tour des 2 villages afin de relever les endroits et les habitations où la taille des arbres serait à envisager par les administrés.

* **SMIIS** : Le Maire fait un bref compte rendu des travaux et informe le conseil qu'actuellement 3 classes ont déménagé dans les nouveaux locaux.

* Le Maire fait le compte rendu du conseil communautaire du 22 mai dernier à Guignonville.

IV- TOUR DE TABLE :

* Mr IMBAULT informe le conseil que suite à la mise en place des écluses provisoires, il trouve que celles-ci ne servent pas à grand chose. Il souhaiterait que des panneaux "STOP" soient installés rue de la Mairie au niveau de la rue de d'Huy et aussi rue du Noisement. Le Maire informe que la question doit être posée aux employés du Département qui ont rendez-vous à la mairie le 5 juin prochain.

* Mme PILLOY souligne qu'à Teillay, aucun conteneur à verres n'est installé, qu'actuellement un seul existe sur Crottes. Le conseil après réflexion propose de demander aux habitants de Teillay par le biais d'un petit questionnaire, leur demandant s'ils trouvent utile d'en installer un et l'emplacement souhaité. Par rapport au nombre de réponses que la mairie recevra, le Maire contactera ou non le SITOMAP pour l'installation d'un conteneur à verres sur Teillay.

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 07/06/2018

Le Maire

Daniel POINGLOUX

